

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES VOSGES

SÉRIE H

CLERGÉ RÉGULIER AVANT 1790

21 H

Trinitaires de Lamarche

Répertoire numérique détaillé

Épinal, 2006

Trinitaires de Lamarche (XXI H)¹

Dans les observations préliminaires du terrier de 1773, il est dit que « les princes Henry et Thiébault son fils, comtes de Bar, sont les fondateurs de la maison de Lamarche² ». C'est en effet au mois d'avril 1239 qu'Henri II, comte de Bar, fonda à Lamarche un couvent de trinitaires : il donna à cet ordre, voué au rachat des captifs, un emplacement pour bâtir le monastère, le droit d'usage dans les bois, des terres et le droit de patronage de l'église³. Dès 1238, du reste, usant de son droit de collation à la cure de Lamarche, il avait présenté à l'approbation et à l'investiture de l'évêque de Toul, Roger d'Ostenge de Marcey, les frères de la Trinité⁴. Poursuivant ses libéralités, Henri II ajouta à ses donations primitives, au mois d'août 1239, un bois situé « entre le chemin de Moirimont et la voie de Voges »⁵.

Ce fut, pour la Lorraine actuelle, le premier couvent de cet ordre. Celui de Metz fut fondé en 1258 et celui de Bourmont seulement en 1707⁶.

Nous sommes mal renseignés sur l'histoire de la maison de Lamarche. Nous savons que le pape Innocent IV lui accorda en 1243 la desserte de l'église paroissiale et que les successeurs d'Henri II, les comtes de Bar, Thiébault II, Edouard I^{er} et Henri IV, le duc de Bar Robert aux XIII^e et XIV^e siècles, puis Jean, duc de Calabre, et Ferry II, comte de Vaudémont, au XV^e siècle lui manifestèrent la même bienveillance que le fondateur. Nous savons aussi qu'en 1469 René d'Anjou, roi de Sicile, lui restitua la cure de Lamarche dont il avait fait donation à son conseiller Jean de Cortesne, abbé de Bonfays⁷.

Le couvent jouit longtemps d'une popularité justifiée, mais à la fin du XVII^e siècle il était en pleine décadence. Des tentatives de redressement avaient été faites en 1622 et en 1651⁸, mais c'est en vain que les trinitaires réformés avaient été introduits à Lamarche en 1651⁹. Les scandales succédaient aux scandales. Un nouvel essai de réforme plus heureux, amorcé en 1691, aboutit à leur rattachement définitif en 1698 à la congrégation réformée de leur ordre. Avec peine, semble-t-il, la régularité fut rétablie. Les bâtiments qui étaient en ruine furent reconstruits sous l'impulsion d'un ministre zélé, le père Joachim Bonfond, de 1730-1734. Cependant, l'ordre n'était pas encore parfait : les procès-verbaux de visite des provinciaux en font foi. Il y avait encore de la « zizanie » dans la maison en 1739¹⁰, un esprit d'indépendance en 1748¹¹ et le visiteur provincial devait interdire en 1749 aux trinitaires l'usage des armes à feu et de la chasse¹².

¹ Voir P. DESLANDRES, *L'ordre des trinitaires pour le rachat des captifs*, Toulouse-Paris, 1903 ; abbés THOMASSIN et ROUYER, *Essai sur la persécution religieuse dans le district de Lamarche*, Saint-Dié, 1908 ; J. KASTENER, « Chapitres, abbayes, prieurés et couvents au moment de leur suppression en 1790 », *La Révolution dans les Vosges*, 21^e année, 1932-1933, Épinal, 1933, p. 108 ; docteur GERMAIN, « La fin de la maison des Trinitaires de Lamarche », *ibid.*, 16^e année, 1927-1928, Épinal, 1928, p. 145 ; « Histoire de Lamarche », *La Révolution*, *ibid.*, 25^e année, 1936-1937, Épinal, 1937, p. 7-8, et 26^e année, 1937-1938, Épinal, 1938, p. 8 ; A. PHILIPPE, « Quelques épisodes de la vie d'un couvent de « trinitaires » au XVIII^e siècle », *Bulletin trimestriel de la Société d'émulation des Vosges*, juin 1939, Épinal, 1939, p. 32-33.

² XXI H 6, p. 2.

³ XXI H 1, cartulaire de 1466, f^o 7^o. Ce cartulaire est cité par H. STEIN, *Bibliographie générale des cartulaires français*, Paris, 1907, p. 251, n^o 1845. Cet acte a été publié par P. DESLANDRES *op. cit.*, t. 2, p. 18, n^o 14, d'après des copies des Archives nationales et des Archives départementales de Meurthe-et-Moselle.

⁴ XXI H 1, f^o 3 r^o. Publié par DESLANDRES *op. cit.*, t. 2, p. 17, n^o 13.

⁵ XXI H 1, f^o 6 v^o.

⁶ cf. DURIVAL, *Description de la Lorraine et du Barrois*, t. II, Nancy 1779, p. 167. Le couvent de Metz prétendait remanier à 1198, cf. DESLANDRES, *op. cit.*, t. I, p. 542, mais cette date ne peut être admise, l'ordre des trinitaires n'ayant été fondé que le 17 décembre 1198. Le couvent de Bourmont fut une fondation du chanoine Erard Maréchal, cf. DESLANDRES, *op. cit.*, t. I, p. 472.

⁷ XXI H 1, copie encartée dans le cartulaire. Les seuls renseignements sur le couvent au Moyen Âge viennent de ce cartulaire.

⁸ P. DESLANDRES, *op. cit.*, t. 1, p. 517 ; t. 2, p. 248, n^o 171.

⁹ P. DESLANDRES, *op. cit.*, t. 1, p. 256.

¹⁰ XXI H 2, p. 126.

¹¹ XXI H 2, p. 166.

¹² XXI H 2, p. 177.

L'édit royal de 1767 et la bulle pontificale de 1769 sanctionnant les décisions de la Commission des réguliers réunirent la congrégation des trinitaires aux mathurins et en 1773 le couvent de Lamarche fut rattaché à la province de Champagne¹. Il comptait à cette époque neuf trinitaires, deux convers et un oblat² qui tenaient des écoles de latin³.

Le frère visiteur avait souligné en 1754 « la tiédeur si commune aujourd'hui dans les cloîtres »⁴. Il n'est pas étonnant, dès lors, qu'à la Révolution, les trinitaires de Lamarche n'aient fait aucune difficulté pour prêter le serment constitutionnel⁵. Leurs immeubles qui avaient été inventoriés et estimés en 1790 furent vendus comme biens nationaux le 11 avril 1791 pour la somme globale de 115713 livres.

Le fonds des trinitaires qui nous est parvenu est très réduit. Les archives du couvent eurent, à n'en pas douter, à souffrir de l'incurie et de la négligence à l'époque déplorable où le monastère se débattait dans l'anarchie. En 1737, un chat n'avait-il pas mangé et lacéré la moitié d'une page du livre des recettes du couvent⁶ ! En 1754, le visiteur provincial notait que « l'ancien livre des captifs » se trouvait égaré et recommandait « d'en faire une soigneuse recherche »⁷. En 1773, la disparition du pied-terrier fut constatée par le commissaire visiteur. Ce fut pour cette raison qu'un nouveau terrier fut établi au mois d'octobre de la même année⁸. À la Révolution, le fonds des trinitaires fut, semble-t-il, dilapidé car les titres dont l'inventaire des 28-30 mai 1790, bien que sommaire, donne la nomenclature, ne sont pas parvenus jusqu'à nous⁹. Il en reste six liasses ou registres dont le cartulaire de 1466¹⁰ qui nous transmet l'acte de fondation du couvent, de précieux actes capitulaires des XVII^e et XVIII^e siècles, quelques titres de propriétés de la même époque et le terrier de 1773.

¹ L. LECESTRE, *Abbayes, prieurés et couvents d'hommes en France*, Paris, 1902, p. 39-40.

² XXI H 6, p. I.

³ Abbé MARTIN, *Histoire des diocèses de Toul, Nancy et Saint-Dié*, t. III, Nancy, 1903, p. 40.

⁴ XXI H 2, p. 210.

⁵ Le couvent comptait alors cinq trinitaires et un convers, auxquels vinrent s'ajouter un séculier, Fouillette, et en 1791, un trinitaire d'une autre communauté, originaire de Lamarche, Jean-Baptiste Humbert. Tous prêtèrent le serment, alors qu'ils n'y étaient pas tous astreints. J.-B. Humbert se rétracta en 1796 et fut déporté en Guyane où il mourut. Cf. THOMASSIN et ROUYER, *op. cit.*

⁶ XXI H 2, p. 123.

⁷ XXI H 2, p. 208.

⁸ XXI H 3, f^o 2^{vo}.

⁹ Cf. André PHILIPPE, *Répertoire des anciens inventaires des Archives des Vosges*, Épinal, 1935, p. 19, 117. L'inventaire est conservé dans la liasse 9 Q 4.

¹⁰ Ce cartulaire porte sur la couverture le titre suivant, transcrit au XVII^e siècle : « *Cartulaire des principaux titres de la maison des trinitaires de Lamarche en Barrois qu'on a donné pareillement aux MM de la chambre des comptes de Bar en l'an 1468, mil quatre cent soixante huit, au dix septieme may, par ordre du prince, où l'on peut recourir en cas d'accident* ».

Ministres de Lamarche¹

Jean Miniclar 1468.

.....

Dominique Gaspar 1622².

.....

Toussaint Bechade 1678.

Recoquillé 1689.

Grégoire de la Forge 1691³.

Romual Ardebus 1699 (14 août).

Ignace d'Illood 1703 (11 août)-1706.

Étienne Vapaille 1707 (20 octobre)-1710.

Ignace d'Illood 1710 (9 août), démissionne en 1710 (26 novembre), réintégré en 1711 (29 septembre)-1713.

Jean Mimin 1713 (24 mai)-1716.

Ignace d'Illood 1716 (18 août).

Victor de Pluvy 1722 (3 octobre).

Joseph Blanchelaine 1725 (6 mai).

Joachim Bonfond 1728 (18 juin).

Joachim Bonfond 1731 (15 mai).

Joachim Bonfond 1734 (25 novembre).

Joseph Blanchelaine 1737 (5 juin).

Joachim Bonfond 1743 (22 mai).

Mathieu le Juste 1746 (3 juillet) ; démissionne en octobre 1747.

Joseph Blanchelaine 1747 (31 décembre).

Joachim Bonfond 1749 (24 octobre).

Michel Daprenant 1752 (1^{er} octobre).

Pierre Cariage 1755 (13 septembre), démissionne en 1758 (juin).

Philippe Jacquin 1758 (30 juin).

Philippe Jacquin 1761 (2 juin).

Jean-Baptiste Michaux 1764 (23 juin).

Michel Daprenant 1767 (10 novembre)-1773.

Philippe Jacquin 1773 (9 mars).

Philippe Jacquin 1779 (26 mai).

François Barthelemy Prudhomme 1785 (18 mars-1^{er} juillet).

¹ Faute de documents, la liste des ministres n'a pu être établie avant la fin du XVII^e siècle. Les actes transcrits dans le cartulaire ne donnent aucun renseignement à cet égard. Les ministres, ou supérieur du couvent des trinitaires, étaient nommés tous les trois ans. Ils étaient choisis par le général de l'ordre sur une liste de trois candidats présenté par le couvent. À partir de 1773, les ministres furent nommés pour six ans, cf. DESLANDRES, *op. cit.*, t. I, p. 296.

² Cf. DESLANDRES, *op. cit.*, t. II, p. 248, n^o 171.

³ Il fut ministre général de l'ordre de 1693 à sa mort (1706), cf. DESLANDRES, *op. cit.*, t. 1, p. 273-281.

Sommaire du fonds XXI H

XXI H 1	Cartulaire (1239-1606)
XXI H 2-3	Actes capitulaires (1678-1790)
XXI H 4	Biens du couvent (1687-1776)
XXI H 5	Amortissement et nouveaux acquêts (1730-1758)
XXI H 6	Terrier du couvent (1773)

TRINITAIRES DE LAMARCHE

XXI H 1

(Registres). — Registre de 32 feuillets parchemin de 270 sur 170 millimètres. Couverture moderne.

Cartulaire. — Au premier feuillet, d'une écriture du XVII^e siècle : « Cartulaire des principaux titres de la maison conventuelle de l'ordre de la très sainte Trinité Rédemption des captifs fondée l'an 1239 lez la ville de Lamarche par Serenissime prince Henry Contte de Bar ». — (fol. 3)¹ Présentation à Roger, évêque de Toul, par Henri, comte de Bar, des frères de la Sainte Trinité pour la cure de Lamarche, dont la collation lui appartient (1238).

(fol. 7) Concession en aumône par Henri, comte de Bar, aux frères de l'ordre de la Sainte Trinité et des captifs, du droit de patronage de l'église de Lamarche, avec tous les autres droits qu'il pouvait y détenir ; de deux « charruages » de terre qu'il possédait à Lamarche ; de la moitié du foin de son pré du Breuil (*Breuil*) ; du droit d'usage perpétuel dans les bois banaux et d'un emplacement pour y construire, entre la Voge (*Vogia*) et la voie de Morimond (*Moiremont*). Il leur reconnaît en outre tout ce qu'ils auront obtenu de la dévotion des fidèles et tout ce qu'ils pourront acquérir dans sa terre dans les cinq années à venir. En échange, les frères seront tenus de célébrer tous les jours le service divin dans la chapelle du château de Lamarche (1239, avril).

— (fol. 6^{vo}) Donation par le comte Henri aux frères de la Trinité du bois situé entre le chemin de Morimond et la « voie de Vosge », « ensi coim le premiere voie qui part del chemin de Moiremont le devise a l'autre voie de Vosge parmi les prez et trait au pié de la Coste ensi com les enseignes le devisent. » (1239, août). — (fol. 2^{vo}) Bulle d'Innocent IV accordant aux frères de la Trinité, pour leur faciliter leur tâche charitable, la desserte de l'église de Lamarche (Anagni, 8 des calendes d'août, 1^{re} année du pontificat [1243]). — (fol. 3^{vo}) Lettres de Roger, évêque de Toul, au doyen de la chrétienté de Vittel, l'informant de la collation de la cure de Lamarche à frère Mathieu, sous la réserve des droits de Pierre, vicaire de cette église, et du vicaire de Villotte (*Villeta*) (1245, août). —

(fol. 8) Charte de Reignier, sire d'Aigremont, faisant connaître qu'il a donné à la maison et aux frères de la Trinité trente fauchées de pré « quem pre quem bois » entre Rosières et Romain « sor Haidon Ru », qu'ils tenaient à cens de Thiéri de Fresnoy et de ses hoirs, qui, eux-mêmes le tenaient de Reignier. Les frères devront payer tous les ans un denier par fauchée entre les mains du maire de Rosières. Témoins : Colin, sénéchal de Lamarche, Dreux, sénéchal

de Bourmont (1244, mai). — (fol. 22) Charte de Thiébaut, comte de Bar, faisant connaître que Estienne, dit Chaudourons, chevalier, de Raucourt, son homme, a vendu avec son agrément à Perrot de Robécourt, aussi son homme, et à ses hoirs, le four banal de Rocourt, le fouage dans tous les bois de la ville et deux fauchées de pré à la Noue (1249, avril). — (fol. 3) Lettres de Thiébaut, comte de Bar, à Roger, évêque de Toul, lui rappelant la concession en pure et perpétuelle aumône faite par son père Henri aux frères de la Trinité, de l'église de Lamarche avec la chapelle de Villotte (*Vileta*), la tranquille possession de cette église par les frères, jusqu'à présent, ajoutant qu'un nommé P., prédécesseur desdits frères, l'a tenue pendant plus de vingt ans, ainsi qu'il ressort d'une lettre de l'évêque Eudes, et lui demandant de l'aider à défendre les bénéficiaires contre toute atteinte (1250). — (fol. 5) Lettres de Thiébaut, comte de Bar, notifiant et agréant la donation faite aux frères de la Trinité par Thyebaudin, écuyer, fils de Bertran d'Aureilmaison (*Orillemaison*), de dix quartaux le blé, « moitié mi blef et moitié avaine », à prendre tous les ans sa part de la dîme de Villotte qu'il tenait du comte (1254, septembre). — (fol. 4)

Donation aux frères de la Trinité par Thiébaut, comte de Bar, de quatre livres de langons ou d'estevenants, à prendre tous les ans à Noël sur ses fours de Lamarche, « por tot ce que il avoient a Martignei », et agrément par lui de l'aumône qui leur a été faite par dame Vacine, femme de Guillaume, chevalier, de Lamarche, et qui mouvait de son fief (1256, vigile de Saint-Thomas l'apôtre, en décembre). — (fol. 7^{vo}) Charte de Marguerite, dame de Romain-aux-Bois (*Romains en Bois davant Lamarche*), qui octroie et confirme en aumône perpétuelle huit quartaux de blé, « moitié mi blef et moitié avoigne », qui avaient été auparavant donnés en aumône à la maison de la Trinité par ses frères Gautier et Buisons, donation à laquelle elle tient à participer, elle et ses hoirs. Cette charte a été donnée à frère Robert, ministre de la Trinité, et elle a été

¹ Les actes étant transcrits au cartulaire dans un ordre arbitraire, nous avons cru devoir, pour cette analyse, rétablir l'ordre chronologique, en indiquant, pour chaque pièce, le folio du manuscrit.

scellée du sceau de l'abbé de Morimond (1263). — (fol. 8^{vo}) Charte de Colin dit Moniez, bourgeois de Lamarche, par laquelle il donne Dieu et en aumône et pour le repos de son âme et de celles de ses ancêtres, à la maison et aux frères de la Trinité, huit quartaux de blé de rente perpétuelle à prendre tous les ans à la Saint-Martin d'hiver « es moutures » de son moulin « devers le mont Saint-Estene ». Les frères devront tous les ans célébrer son anniversaire au jour de son obit, et ce jour-là, le ministre leur devra pitance. La pièce fut scellée des sceaux de Colin et d'Aubri, abbé de Flabémont (1276, avril). — (fol. 9) Octroi et agrément de cette aumône par Thiébaud, comte de Bar (1279, avril). — (fol. 7^{vo}) Agrément et octroi par Jehan, sire de Choiseul et d'Aigremont, de la donation de huit quartaux de blé faite aux frères de la Trinité par Gautier de Romain, Buson son frère et Marguerite leur sœur dans leurs rentes de Romain. Le sire de Choiseul, dont c'est le fief, du fait de cet agrément, doit être participant ainsi que ses héritiers « de toz les bien faisz qui onques furent fait ne jemais seront fait en lor maison de ladite Trinité » (1279, mardi après Saint-Martin d'hiver, octobre). — (fol. 21) Donation en aumône perpétuelle à la maison de la Trinité par Thiébaud de Lamarche, avec le consentement de sa femme et de ses hoirs, de dix quartaux de blé « moitié mi blef moitié avoingne », à prendre tous les ans en sa part de la grosse dîme de Lamarche. Ces lettres furent scellées du sceau de Gérard, abbé de Bèze (1282). — (fol. 11^{vo}) Lettres d'amortissement de Thiébaud, comte de Bar, pour les divers acquêts des trinitaires : deux jours de terre sis après leur champ du Mont ; deux jours sur le sentier de Villotte ; deux jours en la « Coste de Mahars suz la Corbe Roie » ; 1' « Essart la Chétive » ; deux jours « en Mahars » ; trois jours après « la terre Mahuet suis le rui de Mois » ; trois jours « en Bonnerel » deux jours après le bois banal ; quatre jours en Bonnerel ; six jours après leur champ de « Mahars » ; quatre jours « en Lengneichamp » ; deux jours de part et d'autre du « Vaul de Premier vaus » ; deux jours en « Bouverez » ; le jardin et la terre « ensouz Voge » jusqu'au bois banal et jusqu'au ruisseau, entre Voge et la Trinité ; le pré Estovenel du Boix ; le pré qui appartient à Gérardet le Mainbour ; le pré sis après le four de la Trinité et dix quartaux de blé « moitenge » données en aumône par Thiébaud de Lamarche et à prendre dans les dîmes de Lamarche. Les trinitaires ont payé pour ces acquêts vingt livres de bons petits tournois (1285, juillet, lundi après la Madeleine). — (fol. 2) Confirmation par Thiébaud, comte de Bar, des deux lettres de son père Henri, en faveur des frères de la Trinité, d'avril et d'août 1239 (voir ci-dessus) (1288, lundi après la Toussaint.) — (fol. 25) Vidimus par l'officialité de Langres d'un extrait du testament de Vautier de Bettoncourt (*Bertoncurti*), damoiseau, par lequel il donne aux frères de la Trinité de Lamarche tout ce qu'il a au moulin de Rocourt (*Rocourt*), à l'exception de dix sous pour l'entretien d'une lampe au prieuré Saint-Étienne du Mont. Les frères seront tenus de célébrer toutes les semaines une messe de *requiem* à son intention (1302, jeudi après *Letare Jerusalem*). — (fol. 25^{vo}) Lettre de Henri le Borgne, chevalier, sire d'Amoncourt, bailli de Lamarche et « gardains de Luxu », faisant connaître que devant Garnier Bridaine et Wauchier de Fouchécourt, bourgeois de Lamarche, jurés en la châtellenie de Lamarche de par « nostre seignor le Roy » se sont présentés Ansel de Godoncourt (*Gondoncourt*), écuyer, et Jannete sa femme, sœur de feu Wauchier de Bettoncourt, qui ont reconnu et approuvé la donation testamentaire faite par ledit Wauchier à la maison de la Trinité du quart du moulin de Rocourt (*Roncourt*), à l'exception de dix sols tournois que doit prendre tous les ans sur ce quart le prieur du Mont Saint-Étienne ; étant entendu que les frères chanteront toutes les semaines une messe de *requiem* pour Wauchier et ses prédécesseurs (1303, janvier). — (fol. 27^{vo}) Sentence arbitrale prononcée par Thiéri, doyen de la chrétienté de Vittel, curé de Serécourt, et Jaque, échevin de ladite chrétienté, curé de Dompierre, dans un différend entre frère Jehan, curé de Lamarche, et Parise dite de Voge, veuve de Colin. Le curé de Lamarche prétendait exiger de Parise, pour l'aumône d'une de ses filles, morte non mariée, bien qu'elle fût en âge de l'être, une demi-aumône, suivant le droit et usage du synode de Vittel. Parise voulait s'acquitter de cette aumône pour trois sous de petits tournois, arguant que sa fille était sous sa tutelle et que les enfants en tutelle, qu'ils soient d'âge et ne soient pas mariés, en vertu de la coutume et de l'usage de Lamarche, ne doivent au curé que trois sous d'aumône. Après réplique du curé, les arbitres ont conclu au paiement par Parise de la demi-aumône (1309, dimanche après l'octave de la Nativité Saint-Jean-Baptiste). — (fol. 21) Lettres de Jehan « li Sondus », de Jehan Bellute, clercs, et de Wauchier de Fouchécourt, bourgeois de Lamarche et garde du sceau de la prévôté de Lamarche, qui font connaître que Jacques de Bourmont, chevalier, a déclaré devant eux qu'il a empêché le ministre et les frères de la Trinité de jouir de vingt résaux, moitié blé,

moitié avoine, mesure de Lamarche, à prendre sur le tiers des grosses dîmes de Lamarche et d'Aureilmaison (*Aureilmaisons*), tiers qui appartient à défunt Thiéhaut de Lamarche, chevalier ; il lève cet empêchement et promet que lui et ses hoirs laisseront dorénavant lesdits ministre et frères jouir paisiblement de cette portion la dîme. Ces lettres furent scellées à la requête de Jacques, du sceau de la prévôté de Lamarche (1311, mai). — (fol. 22) Notification par Jean Bellute, clerc, et Jacquot Michelez, bourgeois de Lamarche, garde du sceau de la prévôté du même lieu, de la vente par Guiot, fils de Formerel de Villotte, Jean de Tollaincourt, gendres de défunt Perrenel Boullart, Jannete, fille de Jehan, et Harsenete, veuve de Perrenel, à Jehan Legeret, prévôt de Lamarche et à Hauvis sa femme, du four banal de Rocourt avec son « usuaire » au bois de Rocourt, moyennant la somme de quinze livres de bons petits tournois (1317, septembre). — (fol. 23) Notification par les mêmes de la vente par Baulduyns dit « des Eaues », Jehan Grisais et Ydote, veuve de Jehan le Naaigon, tous de Martigny, au prévôt Jehan Legeret et à sa femme, du siège d'un moulin sis au ban et finage de Martigny au-dessous de l'étang du comte de Bar (Baulduyn pour deux cinquièmes, Jehan pour un cinquième et Ydote pour deux cinquièmes), moyennant la somme de quinze livres et quatre sols de bons petits tournois (1318, mars). — (fol. 23^{vo}) Notification par Jean Bellute, prêtre et Jacque Michelez, garde du sceau de la prévôté de Lamarche, d'une donation en aumône faite à la maison, au ministre et aux frères de la Trinité par Jehan Logerez et sa femme Hauvis, pour leur anniversaire. Cette donation comporte le moulin sis au ban de Martigny, au-dessous de l'étang du comte de Bar, cent soudées de terre à prendre tous les ans en la partie des « yssues » d'Isches appartenant au comte, le four banal de Rocourt acquis aux héritiers de Vienet Boullart de Villotte. Le ministre et les frères devront dire chaque semaine trois messes pour Jehan Legeret et sa femme, devant l'autel qu'ils ont fondé dans l'église de la Trinité en l'honneur de Saint-Jean-Baptiste « comme chapelle » (1319, mai). — (fol. 4) Confirmation et amortissement par Edouard, comte de Bar, des acquêts fait par Jehan dit Ligeres, prévôt de Lamarche : cent soudées de terre à petits tournois à prendre tous les ans dans les rentes d'Isches, acquises des enfants de Jehan de Chatillon, fils de défunte dame Hawis ; du moulin à Martigny, au-dessous de l'étang du comte acquis des enfants Moriset, de Martigny ; le four de Rocourt, acquis des hoirs de Vinel Boullart de Villotte ; acquêts qui ont été donnés par le dit Jean à la maison de la Trinité qui y a fondé une châtelainie (1319, vendredi jour de Saint-Mathieu apôtre). — (fol. 4^{vo}) Lettres d'Edouard, comte de Bar, confirmant et amortissant l'acquêt par le ministre et les frères de la Trinité, de Jehan dit le Loupf et de Jehan Grisart, de Martigny, du siège d'un moulin au finage de Martigny, dit le Vieux Moulin, au-dessus du moulin des religieux, dit de la Maillarde (1320, mars). — (fol. 5) Amortissement par Edouard, comte de Bar, en faveur des religieux de la Trinité qui seront tenus de prier pour lui, d'une pièce de terre de dix-huit journaux, au finage de Lamarche, à « Genimont », entre le bois banal et le bois de Genimont. Les religieux paieront toutefois la dîme de cette terre qui sera conduite dans la grange aux dîmes de Lamarche (1325, lundi avant la Nativité). — (fol. 24^{vo}) Lettres de Symonin, dit Wautier, prévôt de Lamarche, de Guillaume dit Berte, et de maître Lorans de Gondrecourt, clerc juré et garde du sceau de la prévôté, faisant connaître que Pariselz, fils de feu Ravoust « le clochier » de Lamarche, a reconnu avoir acheté, le lundi après Saint-Remi 1323, de Dampnet de Lamarche, veuve de Perrenet dit Loquiser, une pièce de terre en la côte de « Genimont », entre le bois de Genimont et le bois banal, pour quarante livres de petits tournois, et que le dimanche avant la Toussaint 1323, il l'a donnée pour toujours « en héritage » à la maison de la Trinité, en retour de plusieurs « biens et servisses » (1328, février, mercredi après la Purification Notre-Dame). — (fol. 17^{vo}) Lettres de Henri, comte de Bar, par lesquelles il fait connaître que Liebaut de Baufremont, Henri de Vienne, Eudes de Vaudrey, Jehan de Vaudrey, Jehan d'Albans, Othes et Fourques de Melincourt, Guillaume d'Yvort, Thiébaud Guillos, Hanus de Falon, Richer d'Annores, Jehan « li hopiteles d'ou mont Saint-Lyegeer », chevaliers et les autres compagnons écuyers de la garnison de Lamarche, au temps de la guerre du comte de Bar contre le duc de Lorraine, ont fondé pour le remède de leurs âmes et de celles de leurs prédécesseurs, un autel et une chapellenie en l'honneur de la Vierge et de saint Georges, dans l'église du château de Lamarche « jusques a la value de quinze livres de terre chascun an » pour y dire deux messes chaque semaine ; le service y sera fait par un des frères de la Trinité, ou par un prêtre de leur choix. Le comte, pour le remède de son âme et de celles de ses ancêtres, désirant participer aux bienfaits de cette fondation, autorise le ministre et les frères de la Trinité à acquérir, tenir et posséder « terre assise », jusqu'à concurrence de la somme desdites quinze livrées de terre, par

achat, aumône ou autre manière, en sa terre, en ses fiefs ou « rierefiez », ou sur autres « gens de posteiz » sans qu'il perde un homme (1342, dimanche après la Saint-André). — (fol. 9) Lettres de Jehandros, prévôt, de Jehan de Tollaincourt, clerc juré, et de Raoul de Marey, garde du sceau de la prévôté de Lamarche, faisant connaître que noble homme Girard de Serocourt, écuyer, bailli du Bassigny, et Adeline sa femme, pour reconnaître les bons et agréables services des religieux de la Trinité, et aussi en retour des anniversaires que lesdits religieux ont promis de célébrer pour le repos de l'âme de Hauwy et de Janet, sœurs d'Adeline, et après leur décès, à l'intention de Girard et d'Adeline (les dates en sont indiquées) ; ceux-ci ont donné aux trinitaires une maison « la tours darriers », avec toutes ses dépendances, sise au neuf bourg de Lamarche ; en outre, ils leur ont vendu une place pour construire une maison, sise audit neuf bourg, jusqu'aux murs de la « forteresse », pour la somme de quatre-vingt florins (1361, septembre, jeudi après Saint-Mathieu, apôtre et évangéliste). — (fol. 11) Confirmation et amortissement par Robert, duc de Bar et marquis du Pont, de la donation et de la vente qui précèdent (1361, 15 novembre). — (fol. 28^{vo}) Lettres de non préjudice confirmant les assurances données par Girard de Serocourt, jadis bailli du Bassigny, octroyées par Rogne de Hangest, chevalier du duc de Bar, aux ministre et religieux de la Trinité, pour la garde et le guet qu'ils ont établis de nuit à la forteresse de Lamarche « pour la grant doute que on a heu des ennemis de mondit signour [le duc de Bar] » (1369, 7 mai). — (fol. 26^{vo}) Lettres de Huguenin Noise, prévôt, de Jehan Massot, clerc, et de Jehan dit Juenes, maître clerc-juré et garde du sceau de la prévôté de Lamarche, faisant connaître que Moingars, veuve de Demoinget le Materet, de Martigny, Pasquete, leur fille, et Poiresson, fils dudit Materet, ont vendu « pour toujours en héritage perpétuel » aux trinitaires, tout le moulin dit le Moulin Morisot, avec ses dépendances, sis sur la rivière sous Martigny, entre le vieux moulin et le neuf moulin, réserve faite que l'abbé et le couvent de Saint-Evre de Toul y doivent prendre tous les ans pour un quart qu'ils avaient audit moulin, trois réseaux d'avoine tous les ans pour un quart qu'ils avaient audit moulin, trois réseaux d'avoine que les religieux de la Trinité seront tenus de leur payer en la ville de Martigny, le lendemain de Noël. La vente a été faite moyennant la somme de trente-six florins de Florence (1369, vendredi jour de Saint-Thomas apôtre). — (fol. 12) Lettres de Robert, duc de Bar et marquis du Pont, par lesquelles, à la prière des religieux de la Trinité, il amortit les terres, cens, maisons, etc., qui ont été donnés à ces religieux « pour les unir, conjoindre et incorporer avec les tenemens de leur, fondation ». Suit l'énumération de ces biens, leur emplacement et les noms des personnages qui les ont donnés (1373, 10 décembre). — (fol. 13^{vo}) Autres lettres d'amortissement accordées par Robert, duc de Bar, aux religieux de la Trinité, pour des terres et cens qui leur ont été donnés et qui sont énumérés et précisés dans la pièce (Saint-Mihiel, 1384, 13 juin). — (fol. 5^{vo}) Autorisation donnée par Robert, duc de Bar, marquis du Pont et seigneur de Chassel, aux religieux de la Trinité, d'une part, et à Willaume de Lamarche, écuyer, ainsi qu'à Jennette sa sœur, d'autre part, de partager le breuil de Lamarche, une moitié appartenant aux religieux en raison de la fondation de leur église par donation des comtes de Bar, l'autre moitié étant échue à Willaume et à sa sœur par héritage (La Mothe, 1399, 14 juin). — (fol. 6) Lettres de Robert, duc de Bar et seigneur de Chassel, à Perrinet, son ancien prévôt, et aux prévôts présents et à venir de Lamarche, au sujet de difficultés créées aux trinitaires dans la jouissance de leur moitié du breuil. Les prédécesseurs du duc et lui-même avaient toujours payé le prix de la fenaison (*le promos des soyeurs*) dudit breuil ; or les prévôts, suivant les dires des gens de la chambre des comptes qui prétendaient que les religieux n'avaient que le quart du breuil et que la fenaison ne devait pas être aux frais du duc, avaient réclamé aux religieux ces frais pour les trois années passées 1407, 1408 et 1409. À la requête desdits religieux, le duc mande à ses prévôts de laisser jouir les frères de la Trinité, comme d'ancienneté, du breuil et de l'exemption des frais de fenaison pour l'avenir, et de ne leur rien réclamer pour les trois années passées (Bar, 1410, 25 juin). — (fol. 16) Ratification et amortissement par Jehan, fils du roi de Jérusalem et de Sicile, duc de Calabre, marquis du Pont et lieutenant de Monseigneur en ses duchés de Bar et de Lorraine, de plusieurs donations faites aux frères de la Trinité : par défunte Jaquette de Lamarche, veuve de Jehan de Pierrefort, de ce qui lui revenait dans la quatrième partie des grosses dîmes de Lamarche (1426, 6 février) ; par Joffroy de Châtillon, prêtre, curé de Châtillon, de tous les droits dans les grosses dîmes de La Marche qu'il

avait acquis de Henry, fils de Guillaume de la Marche (1439, 27 août) ; par messire Guillaume de Saint-Loup, chevalier, seigneur en partie des Thons et de Rozières « près de Lamarche », de dix gros de cens annuel que lui doivent les habitants de Rozières auxquels ils a acensé le breuil de ce lieu (1440, 24 mai). Le duc de Calabre a volontiers accédé au désir des trinitaires pour contribuer à l'accroissement du service divin, eu égard à ce fait que la fondation de la Trinité est due aux ducs de Bar, et aussi tenait compte de ce que « naiguarez de temps les maisons, granges et domiciles de ladite eglise ont esté ars et destruis par le sieur de Varembon qui pieca luy venant on service du conte de Vaudemont contre Monseigneur, fu logiez en ladite eglise et y bouta le feu » (Nancy, 1445, 19 février). — (fol. 18^{vo}) Lettres de Symon Pourcelot, clerc juré et garde du sceau de la prévôté de Lamarche, et de Jaquot Brigori, clerc juré, faisant connaître que noble Wautherin de Bouzey, écuyer, seigneur de Saint-Germain, et Janne de Sauville (*Soyville*) sa femme, ont vendu aux trinitaires la moitié d'un pré appelé le Grand Pré, sis aux finages et bans de Lamarche et d'Aureilmaison, contenant environ quatre fauchées, moyennant le prix de quatre-vingt-douze florins du Rhin. En outre, afin d'avoir un anniversaire, les mêmes ont donné aux religieux tout ce qu'ils ont et peuvent avoir dans les grosses dîmes de Lamarche, au « quart de Brainville » : un service sera célébré tous les ans le vendredi des Quatre Temps après l'Exaltation de la Sainte-Croix, en septembre, et un autre le jeudi précédant les Vigiles Hautes des Trépassés (1445, 2 avril « avant Pâques »). — (fol. 19^{vo}) Lettres d'amortissement octroyées aux trinitaires par Ferry de Lorraine, comte de Vaudémont, gouverneur du duché de Bar, pour l'acquêt et le don qui précèdent (au château de Bar, 1459, 17 mai). — (fol. 28) Rapport fait aux assises de Lamarche par Gérard, dit Moinne, bailli de Bassigny et châtelain de Conflans, au sujet du droit de troupeau à part qui était contesté aux trinitaires par le procureur de Lamarche. En présence de Waultier, seigneur de Baufremont, Joffroi, de Damphal (*Danfole*), chevalier, de maître Jehan de Fignevelle, prévôt de Châtillon, le bailli a reconnu aux religieux le droit d'« avoir troupeaux de berbris, de pors et de vaiches de leur norrisson sans amasement » avec « clous soffisant à Orilliermaison d'arrière lor maison qu'il tiennent des chanoines de la Mothe pour mettre gesir leur bestes et garder leur charrois » (1320, lendemain de Saint-Thiebaut). — (fol. 29) Collation des transcriptions qui précèdent avec les titres originaux par Nicolas Weriot et Étienne Roussel, clercs tabellions jurés en la ville et prévôté de Lamarche pour le roi de Sicile (1466, 2 décembre).

Sur les feuillets restés en blanc ont été postérieurement transcrites plusieurs pièces : (fol. 29^{vo}) Requête à Christine de Danemark et à Nicolas de Vaudémont, par les ministres et religieux de la Trinité auxquels le grand gruyer de Lorraine a interdit l'usage du bois mort dans les bois de Lamarche, contrairement au droit et usage dont ils ont joui jusqu'à présent ; les titres des comtes et ducs de Bar qui leur donnaient ce droit ont été perdus « inconvenient de feu et des guerres lesquelles par cy devant ont régné en Vosge, pays et duchez de Bar et de Lorraine ». Les religieux supplient qu'on les laisse de nouveau jouir de ce droit. Après enquête des prévôt et officiers de Lamarche, il est donné satisfaction aux suppliants « a condition toutefois qu'ils n'en mesuseront et que ce sera pour leur chauffage seulement et sans en pouvoir vendre encor moins copper bois vert ny autrement... » (Goviller, 1548, 17 septembre). — (fol. 31) Lettres des président, gens du conseil et des comptes du duché de Bar aux gruyers et contrôleurs de Lamarche au sujet de l'affouage des trinitaires, le bois le Seigneur dans lequel devait être pris l'affouage n'ayant pas assez de « recreue » pour supporter une coupe, ledit affouage sera assigné jusqu'à nouvel ordre en la contrée d'Artambouchet (Bar, 1606, 1^{er} mars). — (fol. 31^{vo}) Lettres du duc Charles III, en suite d'une supplique des trinitaires tendant à se faire confirmer leur titres et chartes, notamment en ce qui concerne les affouages, le droit de troupeau à part, et l'exemption de garde et entretien des tours et murailles de Lamarche. Le duc confirme tous les titres, chartes et donations des religieux « en la forme et teneur qu'ils sont et ont esté fournis par extrait authentique l'an MCCCCLXVIII en la chambre des comptes de nostre ville et duché de Bar » (Nancy, 1574, 2 août). Dans le cartulaire ont été encartées deux transcriptions modernes : 1^o Lettres du roi de Sicile adressées au bailli de Bassigny et officiers de Lamarche, rapportant la donation faite par lui à son « feal, conseiller et confesseur frère Jean de *Cortesne* (?) l'abbé de Bonfay », de la cure de Lamarche et de l'administration de la Trinité, et rendant l'une et l'autre aux trinitaires (1468, 11 janvier) : 2^e Lettres des gens des comptes du duché de Bar attestant qu'ils ont reçu de frère Jean Miniclar,

ministre du couvent de la Trinité, un cartulaire de trente feuillets de parchemin contenant le double de toutes les lettres de la fondation et augmentation dudit couvent, collationnées avec les originaux par les tabellions jurés Estienne Roussel et Jean (*sic*) Weriot¹ (1468, 17 mai).

1239-1606

Actes capitulaires

XXI H 2

(Registre) — Registre de 278 pages, papier, de 270 sur 180 millimètres.

Mort de Nicolas Simon, profès (1678, 24 avril). — (p. 33) Réception comme frère convers de Nicolas Picard, d'Aujeures près de Langres (1678, 25 juin) ; admission du même à faire profession (1679, 30 juin). — (p. 4) Réception d'Agnus Caulmont, de Baissey (1680, 28 avril. — (p. 5) Admission du même à faire profession (1681, 22 avril). — (p. 6) Réception de Symphorien Recoquillé, de Limoges (1681, 6 octobre). — (p. 7) Affiliation du frère Gérôme Corvée envoyé par le révérendissime général de l'ordre (s. d.) — (p. 7) Prise d'habit du frère Symphorien Recoquillé (1682, 7 octobre). — (p. 8) Profession du frère Recoquillé (1682, 22 octobre). Réception de Anthoine Lefleustre, clerc, natif de Paris (1684, 19 juillet). — (p. 9) Inconduite et correction du frère Pierre de Voulges, convers profès du couvent de Clermont, qui avait été envoyé en pénitence à Lamarche par le vicaire général (1684, 28 juillet). — (p. 12) Prise d'habit du fr. Lefleustre (1684, 9 août). — (p. 13) Réception du fr. Jean-Pierre Romanet, natif de Lyon (1684, 18 août). — Marché avec Jean Le Bœuf, maître maçon, et Claude Quantin, maître charpentier, pour les réparations du corps de logis du côté de la grande salle (même jour). — (p. 14) Prise d'habit du fr. Romanet (9 septembre). — Profession du fr. Romanet ; refus de recevoir Anthoine Lefleustre à la profession, comme en étant indigne ; son habit lui sera retiré (1685, 10 septembre). — (p. 15) Réunion capitulaire au cours de laquelle les religieux ont reconnu qu'ils n'avaient nullement à se plaindre de la nourriture et de l'entretien pendant l'absence du P. ministre, et même auparavant, et que, d'autre part, ils ignoraient si la maison s'était engagée dans des dettes, et si le P. ministre avait vendu ou engagé des biens du couvent (1685, 26 novembre). — Visite par le ministre des chambres des religieux et sanctions prise à l'égard de quelques-uns d'entre eux (même jour). — (p. 17) Décès et inhumation du fr. Nicolas Picard (1689, 2 et 3 février). — Convocation du chapitre à l'occasion du scandale causé par le P. Estienne Chailliot dans la ville de Lamarche ; ce religieux allait de maison en maison montrer une déclaration contre le P. Boudet, obtenue d'une fille de mauvaise vie ; il déshonorait l'ordre « par le mauvais traitement qu'il a fait à M. le ministre et à ses religieux ». Pour le châtier de sa conduite déplorable, il a été délibéré « d'emprisonner le père Estienne Chailliot pour obvier à tout scandale », d'avertir le général, et de parachever le procès du délinquant (1691, 11 janvier). — (p. 18) Sur le refus du P. Chailliot d'entrer en prison, le P. ministre a dû requérir main forte de crainte qu'il ne se jetât sur lui et sur les religieux et ne leur fit un mauvais parti. Dans sa chambre ont été trouvés « un pain de tabac, son justaucorps et une paire de canessons et des broches à faire des bas et deux rasoirs tout son butin ayant esté emporté dans une maison de Lamarche » (même jour). — Le lendemain à l'heure des matines, on a vu une corde attachée à la fenêtre de la prison ; le P. Chailliot s'était sauvé (12 janvier). — Patente de frère Eustache Teissier, maître en théologie, conseiller du roi très chrétien en ses conseil, ministre général de l'ordre de la Très Sainte Trinité et Rédemption des captifs, à R. P. Ignace Dilloud, visiteur provincial de la province de France de la congrégation réformée de l'ordre, en vue de restaurer spirituellement et à l'aide de religieux éprouvés la maison de Lamarche qui a été récemment le théâtre de scandales. Il met en avant le nom du P. Grégoire de la Forge pour régir la maison (Fontainebleau, 1691, 24 juin). — (p. 21) Procès-verbal de visite de fr. Ignace Dilloud, accompagné du R. P. Martin Boseheron, son assistant provincial. Il a d'abord fait choix de trois religieux exemplaires qu'il a nommés « conventuels d'icelle maison ». Il a fait célébrer l'office divin qui « avoit esté depuis longtemps entièrement interrompu », a réglé les offices, et ayant constaté l'absence de luminaire devant le Saint-Sacrement, a ordonné que dorénavant une lampe allumée y soit toujours placée (1691,

¹ Ce cartulaire identique à celui qui fait l'objet de la présente analyse est conservé aux Archives de Meurthe-et-Moselle, sous la cote B 712.

3 août). — (p. 23) Réunion capitulaire au cours de laquelle a été acceptée la proposition faite par les religieux de Bonfays d'une somme de 1000 francs barrois à mettre en rente constituée, pour les réparations urgentes de la maison ruinée « en tous ses bâtiments » (1691, août). — Prise de l'habit de frère oblat par Claude Cresson, natif de Langres, âgé d'environ vingt-cinq ans (1692, 9 janvier). — (p. 24) Délibération capitulaire donnant pouvoir au R. P. ministre de traiter pour les réparations et améliorations nécessaires, et le priant d'« estendre ses soins à tout pour remettre sus pied un monastère autrefois célèbre et aujourd'hui entièrement en ruine » (1692, 9 janvier). — (p. 25) Procès-verbal de visite du R. P. Jacques Bernard, vicaire général de la congrégation, accompagné du fr. Augustin Couturier (1692, 24 août). — *Manque un feuillet* (p. 27 et 28). — (p. 29) Nomination comme ministre et installation du P. Romuald Ardebus, de la congrégation réformée (1699, 14 août). — (p. 30) Désignation du P. Albert Malombre en qualité de vicaire (1700, 6 janvier). — (p. 31) Procès-verbal de visite du fr. Grégoire de la Forge, docteur en théologie, conseiller et aumônier du roi, général de tout l'ordre de la Trinité (1700, 3 juillet). — (p. 33) Procès-verbal de visite de fr. Philémon de la Mothe, visiteur provincial de la congrégation réformée de l'ordre de la Trinité (1701, 7 octobre). — (p. 34) Acceptation par le chapitre de la prise d'habit de Jean-Baptiste de la Forge (1702, 20 décembre). — (p. 35) Ratification d'une transaction passée entre le R. P. ministre et les demoiselles d'Illood de Chaumont et consorts (1703, 4 février). — (p. 36) Procès-verbal de visite de fr. Dominique Busnot, vicaire général de la congrégation réformée de l'ordre de la Sainte Trinité et Rédemption des captifs, accompagné du R. P. Archange Godefroy. Le visiteur donne des ordres précis et sévères pour la restauration matérielle et morale de la maison (1703, 21 mai). — (p. 40) Mise en possession par le chapitre, en qualité de ministre supérieur du couvent de Lamarche, du R. P. Ignace d'Illood, nommé par le révérendissime P. Grégoire de la Forge, général et grand maître de l'ordre de la Trinité (1703, 11 août). — Prise d'habit de fr. Louis Richeton, d'Aigremont, diocèse de Besançon (1704, 9 mars). — (p. 41) Élection du P. Théodose le Grand comme vicaire conventuel, du P. Chrisostome Danon comme discret et du P. Louis de la Porte, comme secrétaire (1704, 25 août). — Prise d'habit de fr. Charles Bonfon et de fr. Joseph Blanchelaine (1704, 19 octobre). — (p. 42) Élection du P. Théodose le Grand comme vicaire conventuel, du P. Chrisostome Danon comme discret, et du P. Louis de la Porte, comme secrétaire (1705, 19 mai). — Consentement du R. P. Visiteur à la remise de l'habit à Joseph d'Arbois et à la réception comme frère convers de Claude Félix Dunoy (1705, 12 juillet). — (p. 43) Remise de l'habit après réception aux frères Nicolas Morel, Jean Tabouillo et Félix Dié (1705, 27 septembre). — Réception, pour faire profession, des fr. Joachim Bonfon et Joseph Blanchelaine, dont la conduite au cours de leur noviciat a été très satisfaisante (1705, 10 octobre). — (p. 44) Élection en chapitre du P. Étienne Vapaille en qualité de vicaire du couvent de Lamarche (1706, 12 décembre). — Réception comme frère convers de fr. Marc Darbois (1706, 12 décembre). — Arrivée de fr. Nicolas Lana, visiteur provincial, accompagné de fr. Agathange Morel, ministre de la maison de Meaux, qui n'ont pu faire leur visite à cause de l'absence du R. P. ministre (1707, 5 mai) — (p. 45) Enquête sur la sortie clandestine du frère convers Marc Darbois (1707, 1^{er} juillet). — (p. 46) Mise en possession du P. Estienne Vapaille, maître en théologie, du couvent de Lamarche (1707, 20 octobre) ; patente de nomination et confirmation par le fr. Philémon de la Motte, vicaire général de la congrégation. — (p. 49) Procès-verbal de la délégation par leurs Altesses Royales de Melchior de Ligniville et de sa femme pour la nomination de deux cloches à l'église de Lamarche. La cérémonie qui fut faite « avec beaucoup de pompe » eut lieu le 1^{er} octobre 1708. — Élection de Théodose le Grand comme vicaire du couvent (1709, 22 juin). — (p. 50) Installation du R. P. Ignace d'Illood comme ministre de la maison (1710, 9 août). — Admission au diaconat du fr. Joseph Blanchelaine (1710, 14 septembre). — Élection du R. P. Jacques Couët en qualité de vicaire du couvent de Lamarche (1710, 26 novembre). — (p. 51) Démission de ministre du R. P. Ignace d'Illood à cause des affaires de fr. Nicolas Morel (1710, 26-29 novembre). — (p. 52) Visite de la maison par fr. Philémon de la Motte, visiteur provincial de la congrégation réformée, et examen des affaires du fr. Nicolas Morel (1710, 3 décembre). — (p. 55) Demande instante de fr. Nicolas Morel de « sortir de sa prison de dessous l'escalier ni

pouvant plus rester tant à cause de l'infection et de la grande puanteur que du froid excessive » ; la communauté, à qui le P. Couët, vicaire, a porté la demande, émue de compassion, a consenti à ce que le fr. Morel soit transféré dans la prison d'en-haut (1711, 12 janvier). — (p. 56) Pièces diverses, dont le jugement rendu à Bar concernant l'invalidité des vœux de fr. Nicolas Morel (1711, 29 septembre). — Reprise par le R.P. Ignace d'Illood de l'administration de la maison de Lamarche (1712, 15 janvier). — (p. 64) Nomination du R. P. Jean Mimin comme ministre de la maison de Lamarche (1713, 24 mai). — (p. 67) Procès-verbal de la visite de la maison de Lamarche par fr. Mathieu Duxio, visiteur provincial (1715, 14 juillet). — (p. 70) Visite de la maison par le fr. Ambroise Cordier, visiteur provincial, et le fr. Bonaventure Payen, définitiveur provincial (1717, 11 juin). — Le fr. Bénigne d'Arsonval paraît comme secrétaire de 1711 à 1718. — (p. 72) Visite de la maison par fr. Ignace Roux, vicaire général de la congrégation réformée de l'ordre de la Très Sainte Trinité et Rédemption des captifs (1718 ; le procès-verbal est incomplet par suite du manque de plusieurs feuillets). — Procès-verbal (incomplet du début) de la visite de la maison par le fr. Félix Le Clercq, visiteur provincial, et le fr. Henry Le Roy, définitiveur provincial (1722, 19 avril). — Reconnaissance en qualité de ministre du R. P. Victor de Pluvy, élu, dans l'assemblée provinciale (1722, 3 octobre). La communauté se composait du R. P. Ignace d'Illood, prieur curé de Lamarche, du R. P. Antoine Lhermite, prieur de Villotte, et du P. Blanchelaine, secrétaire. — (p. 85) Visite par le fr. Bruno Faidon, vicaire général de la congrégation réformée (1723, 1^{er} septembre). — (p. 86) Réception dans la communauté, pour y faire profession, de fr. Mathé, qui a fait dix mois de noviciat à Cerfroid (1724, 1^{er} août). — (p. 87) Réception de Pierre Cariage, de Vesoul-en-Comté (1724, 31 décembre). — Élection en chapitre du P. Blanchelaine comme député pour le prochain chapitre provincial (1725, 4 mai). — (p. 88) Élection du P. Blanchelaine comme ministre de la maison de Lamarche (1725, 6 mai). — (p. 88 bis) Procès-verbal de visite de la maison par le fr. Albert Malombre, visiteur provincial de la province de France et Lorraine de la congrégation réformée de l'ordre de la Très Sainte Trinité et Rédemption des captifs (1725, 3 août). — (p. 89 bis et 90) Réunions et délibérations relatives à la donation testamentaire de Pierre Jacquemin, prêtre à Épinal (1725, 28 novembre). — (p. 92) Délibération relative aux fondations de messes de Claude Dorget, meunier à Mont, et de Pierre Jacquemin, que l'on ne peut plus exécuter faute de fonds (1728, 1^{er} janvier). — (p. 93) Réception de fr. Grégoire, « dans le monde Joseph Willaume » (1728, 22 mai). — (p. 94) Reconnaissance, en qualité de ministre, du R. P. Joachim Bonfond, curé de Lamarche (1728, 18 juin). — (p. 95) Procès-verbal de visite par fr. Claude de Massac, docteur en théologie de la faculté de Paris, grand ministre et général de tout l'ordre de la Sainte Trinité et Rédemption des captifs (1729, 9-11 juin). — (p. 97) Vente « au prix commun et à crédit jusqu'à la Saint-Martin », sur la proposition du R. P. ministre, à des pauvres habitants de la paroisse obligés d'acheter leur blé à des prix excessifs, du surplus de la provision de la maison (1729, 5 juillet). — (p. 98) Remise à la maison de Bourmont d'une certaine somme pour la dédommager des dégâts que lui avait causés la grêle (1729, 27 juillet). — (p. 98) Réparations aux bâtiments (1729, 1^{er} août). — (p. 99) Secours en blé à la maison de Bourmont (1729, 2 novembre). — La maison de Bourmont se trouvant en outre dans l'incapacité d'achever de payer les pensions des ff. Alexis Blanchelaine et Hiacinthe du Breuil, a demandé l'aide pécuniaire de la maison de Lamarche qu'elle a priée de « vouloir bien accepter *l'Histoire ecclésiastique* du père Noël Alexandre sur le pié de cent livres en déduction desdites pensions », ce qui a été accepté (1729, 3 novembre). — (p. 101) Consentement à la réparation du cloître et autres bâtiments (1730, 23 avril). — (p. 103) Réélection du P. Joachim Bonfond, curé de Lamarche, comme ministre (1731, 15 mai). — (p. 106) Refus de l'émission des vœux et opposition formelle à la profession de Claude Vincent Gaillard, frère convers, à cause de sa maladie ; il sera renvoyé, ayant toutefois un délai de deux mois pour la « guérison d'un humeur acre qui tombant sur son net et sur ses levres qui pouroit causer des suites fâcheuses » (1733, 14 avril). — (p. 106 bis) « Émission » des vœux du fr. Michel Brond (1732¹, 25 juin). — (p. 107

¹ En plusieurs endroits de ce manuscrit, l'ordre chronologique subit des à-coup, soit par addition de feuillets ou à cause de copies d'actes antérieurs. C'est ainsi qu'il s'agit, après cet acte, de l'acceptation comme frère convers de Vincent Gaillard (26 juin 1732)

bis) Prêt par « Mle Breusson, épouse de M. Louis Breusson, avocat et receveur », des sommes nécessaires à l'achèvement des bâtiments de la communauté (1733, 22 juillet). (p. 108) Émission des vœux de fr. Claude, appelé dans le monde Vincent Gaillard, de Lamarche, diocèse de Toul (1733, 9 août). — (p. 109) Procès-verbal de visite de la maison par le fr. Jean Mimin, visiteur provincial de la congrégation réformée de l'ordre de la Très Sainte Trinité pour la Rédemption des captifs, après s'« estre delassez des fatigues d'un pénible voyage par une saison facheuse ». Ce procès-verbal est très détaillé et d'un très grand intérêt : on y apprend parmi beaucoup d'autres choses que la communauté se composait alors de quatre prêtres, de deux clercs, de deux frères convers et d'un novice ; qu'il n'y a plus trace des anciens bâtiments qui menaçaient ruine et que les nouveaux, dont la construction s'achève, y sont décrits en détail ; la nouvelle église aura, achevée, cent quinze pieds sur vint-sept ; il est question des aides en argent et en matériaux, dont celle de S. A. R. la régente ; les « meubles meublans », ainsi que le mobilier et l'argenterie de la salle des hôtes sont également énumérés, etc. (1734, 9 avril). — (p. 115) Réélection, comme ministre, du R. P. Joachim Bonfond, le 25 novembre 1734 (1734, 11 décembre). — (p. 117) Émission des vœux du fr. Michel Daprenand, de Bourbonne (1735, 2 avril). — (p. 118) Visite de fr. Joseph Martin, visiteur provincial, qui se montre très satisfait de l'administration et de la vie de la maison (1738, 27 août). — (p. 121) Visite de fr. Paul Giraud, maître en théologie et vicaire général de la congrégation, venu de Marseille (1736, 16 octobre). — (p. 123) Procès-verbal, en présence de la communauté, de la destruction par un chat d'un feuillet du livre des recettes et mises du R. P. Bonfond, ministre (1737, 28 mai). — (p. 124) Patente de fr. Claude de Massac, général de la province, confirmant l'élection, comme ministre, du R. P. Blanchelaine (1737, 5 juin). — (p. 125) Visite de fr. Benoît Roux, visiteur provincial, assisté du R. P. Sigismond Bellot, définitiveur provincial. L'église n'est pas encore voûtée. Le fr. visiteur a constaté la « zizanie » dans la maison, y a trouvé l'autorité du supérieur « presque avilie par les manières peu respectueuses dont se comportent quelques religieux », et a tenté d'y remédier (1739, 18 mars). — (p. 130) Patente de fr. Claude de Massac, général de la province, concernant l'élection comme ministre du R. P. Joachim Bonfond (1740, 23 juillet). — (p. 131) Approbation par le R. P. Joachim Bonfond, ministre, le R. P. Blanchefontaine et les PP. Jacquin et Bron, profès, d'un marché passé par le R. P. Blanchelaine, alors ministre, le 14 juillet 1740, avec le maître sculpteur Jean Gerdolle, demeurant à Lamarche (1740, 28 août). Il n'est donné aucun détail sur ce marché. — (p. 133) Visite de fr. Mathieu Le Juste, provincial de la province de France, accompagné du R. P. Henry Nicolle, définitiveur provincial. Le visiteur a notamment signalé dans l'église « des staux que la solidité et l'art de menuiserie et de sculpture rendent également magnifiques », et qui pourraient être l'œuvre de Gerdolle (1741, 27 mai). — (p. 135) Convention passée entre le ministre et les religieux de la Trinité d'une part, et les prévôt, officiers, syndic, bourgeois, habitants et communauté de Lamarche, afin d'« entretenir la bonne harmonie et intelligence entre les susdites communautés » : les religieux de la Trinité s'engagent à faire dire et « célébrer sans rétribution dans l'église paroissiale les fêtes et dimanches de l'année » ; en échange, les religieux pourront prendre dans les bois communaux de Lamarche les bois de bâtiment et portions d'affouage auxquels ils ont droit, en se conformant aux ordonnances et règlements de gruerie ; en outre, les habitants s'engagent à faire distribuer aux religieux, tous les ans, la quantité de cinq cents de tuiles creuses ou plates et cinq muids de chaux (1741, 27 mai). — (p. 137) Actes concernant la réception de fr. Jean-Baptiste Michaux (1741, 18 août ; 1742, 20 janvier et 17 mai). — (p. 138) Émission des vœux de ce frère (1742, 20 mai). — (p. 140) Émission des vœux de fr. Nicolas Journeux, de Lamarche (1742, 25 novembre). — (p. 141) Difficultés en chapitre pour l'élection d'un député au chapitre provincial (1743, 24 avril). — (p. 143) Patente de fr. Claude de Massac, général de la province, concernant l'élection de fr. Joachim Bonfond en qualité de ministre (1743, 22 mai). — (p. 145) Délibération de la communauté accordant à Marie-Marguerite Gentil les dîmes de chanvre, orge et « pompes » de terre, croissant sur les chenevières pendant trois

dont il a été question ci-dessus, et qu'à la page 116 a été cousu un extrait des actes capitulaires de la maison de Cerfroid, du 22 avril 1731, concernant la remise d'habit à Michel Brond.

récoltes consécutives, à condition qu'elle paiera annuellement la somme de trente-cinq écus de Lorraine (1743, 4 août). — (p. 147) Assemblée de la communauté au sujet des revenus des dîmes (1744, 18 avril). — (p. 148) Procès-verbal de visite de fr. François de Beville, accompagné du fr. Charles du Castel, définitiveur provincial, qui s'est trouvé très satisfait et a fait d'éloge du R. P. Bonfond, admirant en lui son zèle « pour l'augmentation et l'embellissement de la maison » (1744, 28 avril) — (p. 150) Demande et admission au noviciat de Joseph Louis, de Lamarche, licencié en droit canon et civil, prêtre chanoine de la cathédrale de « Chartre-en-Beausse », âgé d'environ quarante-huit ans. « Comme il n'a pas beaucoup de cheveux », le vicaire général de la congrégation « luy a permis de porter la perruque » (1744, 6 décembre). — (p. 151) Traité passé avec Jean Gerdolle, maître sculpteur demeurant à Lamarche, pour l'ameublement et la décoration du réfectoire, moyennant la somme de neuf cent livres, la fourniture du bois, la nourriture pour lui et ses ouvriers, et un « bot » de vin pour trois, « trois fois par jour seulement les jours ouvrables, suppose que les ouvriers soyent du bien » (1746, 14 février). — (p. 152) Patente de fr. Claude de Massac, général de la province, pour la prise de possession de la maison par le R. P. Mathieu Le Juste, ex-vicaire général, en qualité de ministre (1746, 3 juillet). — (p. 154) Après la démission du R. P. Lejuste qui a repris la charge de vicaire général, le R. P. Bonfond reprend temporairement la direction de la maison (1747, 17 octobre). — (p. 162) Patente de fr. Claude de Massac nommant ministre de Lamarche le R. P. Blanchelaine qu'il a choisi pour ses mérites parmi les trois candidats qui lui avaient été présentés, conséquence des décisions prises au chapitre provincial de Pontoise de 1734, et de l'assemblée des cinq pères à Montmorency, le 3 décembre précédent (1747, 31 décembre). — (p. 163) Protestation contre l'omission qui a été faite de la Trinité dans la distribution des affouages par la communauté de Lamarche qui s'est assemblée la veille (1748, 6 mai). — (p. 164) Visite de la maison par le fr. visiteur provincial Antoine Delamare ; le personnel était le suivant : le R. P. Blanchelaine, ministre, le R. P. Bonfond, prieur et curé de la ville, père de province, les fr. Willome, Bron et Daprenant, prêtres, Michaud, diacre, Claude Gaillard et Nicolas Journeux, convers. Après avoir eu le chagrin d'apprendre que l'« esprit d'épanchement et d'indépendance » régnait encore dans la maison et en avoir espéré la disparition, il a examiné avec satisfaction les registres de comptes de la maison, dont celui des captifs, et demandé la création d'un parloir qui évitera de recevoir des femmes dans l'église et dans la maison, ce qui serait une indécence (1748, 24 mai). — (p. 172) Nomination, par acclamations, du R. P. Philippe Jacquin, définitiveur provincial, comme procureur au gouvernement du temporel de la maison du R. P. Joachim Bonfond, diminué par ses infirmités (1743, 20 novembre). — (p. 173) Claude Michaux, de Senaide, ayant offert à la maison la somme de cent cinquante livres, afin que son fils Jean-Baptiste, profès, puisse occuper une « chambre à feu », et cette donation ayant été acceptée, on a donné audit Jean-Baptiste la seule chambre disponible, occupée auparavant par le R. P. Blanchelaine. Au cas où ce dernier reviendrait à la maison, sa chambre lui serait rendue, et les cent cinquante livres ou leur rente seraient remboursées à Jean-Baptiste Michaux (1748, 20 novembre). — (p. 175) Nouveau prêt de mille livres à la communauté par Michaux, maire et juge de Senaide (1749, 2 octobre). — (p. 176) Procès-verbal de visite de fr. François de Beville, provincial des chanoines réguliers de la Trinité pour la rédemption des captifs ; après avoir regretté un esprit d'indépendance regrettable et nuisible à l'élection d'un ministre, il a abordé la question de construction d'un parloir, puis a interdit à tout religieux d'aller à la chasse et de garder aucune arme à feu (1749, 10 octobre). — (p. 178) Nouvelles élections afin de témoigner « sa respectueuse soumission et son profond respect » pour les décisions du « général » ; ont été élus, en premier, Charles Joachim Bonfond, en second Joseph Vuillaume, et en troisième Michel Bron (1749, 11 octobre). — (p. 178) Acte de fr. Guillaume Le Febvre, docteur en théologie de la faculté de Paris, conseiller du Roi très chrétien, etc., nommant ministre de Lamarche fr. Ch. Joachim Bonfond pour trois ans, à la suite des élections ci-dessus (*Fontainebleau (in domo regia Fontis Bellaquei)*, 1749, 24 octobre). — (p. 180) Copie de la lettre de fr. Guillaume Le Febvre relative à la nomination de Ch. Joachim Bonfond, s'en réjouissant et le priant de faire bénéficier ses confrères de son expérience du gouvernement

de la maison, les mettant en état de le remplacer « lorsque le poids des infirmités » ne lui « permettra plus d'y vaquer » (Fontainebleau, 24 octobre 1749). — (p. 184) Copie du bref de Benoît XIV fixant à six ans, au lieu de trois, l'intervalle entre les chapitres généraux ; le dernier avait eu lieu à Cerfroid, au diocèse de Meaux, le 22 mai 1749 (Rome, Sainte-Marie Majeure, 27 avril 1751). — (p. 187) Procès-verbal de visite de la maison par le fr. Antoine Delamare, vicaire général de la congrégation, accompagné du R. P. Maille, ministre de Bourmont. Se sont trouvés en chapitre : le très R. P. Bonfond, père de province, ministre de la maison et curé de la ville, les R. P. Pierre Cariage, définitiveur provincial, Villaume, Bron, Daprenant, prêtres, et les fr. Claude Gaillard et Nicolas Journeux, convers. Le R. P. Michaux n'y assistait pas, ayant été chargé par la communauté de se rendre à Paris auprès de Monsieur le général au sujet de l'élection d'un supérieur. La visite du Saint-Ciboire, de l'église, de la sacristie et l'examen des comptes lui ont donné satisfaction. Dans la cave, il a constaté la présence de vingt-six pièces pleines de vin, sans compter le muid qui est en perce ; au grenier quinze réseaux de farine et huit ou neuf boisseaux de blé ont prouvé l'économie et le bon ordre du R. P. ministre. Le R. P. visiteur a pu constater que la « paix de Jésus Christ » régnait dans la maison, que l'esprit d'indépendance qui avait été reproché à ses membres, n'existait plus ; il a ensuite examiné les trois novices du couvent qui lui ont donné toute satisfaction. Il fut ensuite question du bornage et de l'arpentage des terres et prairies. Le fr. Delamare félicita le prieur de son énergie à ne pas souffrir que ses religieux aillent manger en ville, et les profès d'avoir suivi en cela les vues de leur supérieur. Ce fut passé à Lamarche le 1^{er} août. Le visiteur y séjourna presque un mois, y étant le 5 juillet (1^{er} août 1752). — (p. 196-197) Actes divers concernant l'élection d'un nouveau ministre ; le P. Michel Daprenant a été choisi par Mgr Guillaume le Febvre, le général, résidant à Fontainebleau (1^{er} octobre 1752). — (p. 199) Réunion de la communauté à laquelle le R. P. ministre lit une lettre du R. P. visiteur où il est enjoint à tous supérieurs, sous peine d'interdiction en cas de non exécution, de faire transcrire sur le livre des actes les statuts et ordonnances tant du chapitre général tenu à Cerfroid en 1749 que du chapitre provincial tenu à Meaux en 1752 (10 juillet 1753). Suit la copie de ces documents ; il faut noter l'article quatre des ordonnances du chapitre de Meaux : « Les yvrognes de profession, si malheureusement ils se trouvoient de tels hommes sans humanité, seront privés pendant six mois de voix active et passive, de toute présidence, et ne pourront jamais être élus ministres à moins qu'ils ne se corrigent absolument de ces scandaleuses habitudes ; en outre, ils jeûneront les mercredis et les vendredis au pain et à l'eau pendant six mois. Si la faute augmente, on augmentera la peine ». — (p. 203) « Extrait de l'assemblée des cinq pères tenuë dans notre maison de Rouën le dix du mois d'août mil sept cent cinquante trois ». Il s'agit notamment des difficultés survenues par suite de la « révolte et désobéissance » du P. Louis Lemolt, conventuel profès de la maison de Bourmont. — (p. 207) Procès-verbal de visite de fr. Jean Mimin, « docteur jubilé en théologie », qui avait déjà visité la maison en 1734. On y relève que l'« ancien livre des captifs » se trouvant égaré depuis quelques années, il est expressément recommandé d'en faire une soigneuse recherche. Le fr. visiteur signale en terminant « la tiédeur si commune aujourd'huy dans les cloîtres ». (27 mai 1754). — (p. 210) Élection et présentation en premier lieu, comme supérieur de la maison, du P. Pierre Cariage (13 septembre 1755). — (p. 211) Copie de la patente de fr. Guillaume Le Febvre, général et grand maître de l'ordre de la Trinité, confirmant la nomination du P. Cariage (Fontainebleau, 23 septembre 1755). — (p. 213) Élection du R. P. Nicolas Mathé en qualité de vicaire, afin de soulager le ministre dans la gestion de la maison (4 octobre 1755). — (p. 214) Emprunt de cent louis décidé pour régler diverses dettes et suivre des procès pendants ; cet emprunt a été trouvé à Langres chez les dames Annonciades (15 et 24 décembre 1755). — (p. 216) Décès de Joachim Bonfond « père de province, doyen de cette maison, prieur curé de la ville de Lamarche » ; « entré en religion en mil sept cent quatre, il a esté curé trente-trois ans, et il est mort dans la soixante treizième de son âge » ; il a été supérieur de la maison « pendant dix-huit ou vingt ans ». La note abonde en éloges concernant le défunt (2 juillet 1756). — (p. 219) Procès-verbal de visite de fr. Jérôme Baudouin, visiteur provincial ; on y trouve mention de R. P. Michaux en qualité du curé de Lamarche, dont la candidature avait été présentée en premier lieu le 10 juillet 1756 (p. 217) (19 23 mars 1757). — (p. 224) Délégation du R. P. Pierre Cariage, ministre de la maison, pour se rendre à Paris au sujet d'une affaire pendante entre ladite maison et la collégiale de Bourmont,

demanderesse (8 avril 1758). — (p. 226-227) Suite à la démission du R. P. Pierre Gariage et de la présentation de trois candidats, parmi ceux-ci a été nommé le fr. Philippe Jacquin en qualité de ministre (20 juin-17 juillet 1758). — (p. 228-230) Actes concernant le noviciat, la profession et vœux des fr. Caillet et Esmez (août-décembre 1758). — (p. 231) Acceptation d'un marché passé entre la maison et le sieur Bally, maître serrurier de Monthureux, pour la confection et la pose d'une « porte grillée en fer » à la place qui sépare le chœur de la nef, moyennant la somme de mille livres (9 septembre 1759). — (p. 232) Procès-verbal de visite de fr. Charles du Castel, visiteur provincial (2 septembre 1759)¹. — (p. 234) Admission comme oblat de Henry Guillaume, fils de Florentin Guillaume, bourgeois de Lamarche, aux conditions suivantes : il « s'oblige à y faire tous les ouvrages qui lui seront commandés et dont il pourra être capable, tel que jardinier, boulanger et autres de la basse-cour, aux conditions que la maison voudra bien l'entretenir et nourrir sain et malade sans qu'il puisse d'elle exiger d'autres salaires, donnant en entrant à la maison un présent de trente louis en espèce dont il ne répètera jamais rien, non plus que des frais du contrat ». Cette somme sera employée à la reconstruction d'un colombier et au paiement des pensions des frères Caillot et Aimés, Pontoise (17 mars 1760). L'argent dont il est question ci-dessus n'a pas été employé à la construction d'un colombier, mais à celle de murs et de deux ruchers. Cela évitera des vols tels que ceux qui ont été faits récemment, tel que celui du calice, à la Toussaint 1759 (20 mars 1760). — (p. 235) Procès-verbal de visite du fr. Augustin Bonnet, commissaire général (20-23 juillet 1760). — (p. 238) Réunion de la communauté relative aux difficultés qui existent entre celle-ci et le vicariat de Villotte (13 septembre 1760). — (p. 239) Assemblée de la communauté au cours de laquelle, sur la représentation du P. ministre concernant les frais imposés à la maison par le paiement des intérêts d'un emprunt fait aux religieuses annonciades de Langres, à cause de l'impraticabilité des chemins, il a été décidé de faire ce même emprunt à Rose Béchamps, veuve Perrot, de Lamarche (1^{er} janvier 1761). — (p. 240) Délibération de la communauté concernant les difficultés du vicariat de Villotte (5 janvier 1761) — (p. 242) Élection de trois délégués qui seront présentés au général ; le premier désigné a été le R. P. Philippe Jacquin (25 mai 1761) ; cette élection a été confirmée (p. 243) par le fr. Guillaume Le Febvre, ministre général de l'ordre de la Sainte Trinité (2 juin 1761). — Acceptation du R.P. Philippe Jacquin comme ministre (15 juin 1761). — (p. 244) Admission à la prise d'habit d'Antoine Bion, fils d'Abraham Bion, ancien officier de dragons demeurant à Épinal, et d'Antoinette La Roque (13 octobre 1761). — Emprunt nécessité par les grosses charges de la maison ; ce qui est intéressant est la mention concernant le remboursement de cet emprunt avec la dot du fr. Bion (27 mars 1762). — (p. 245-246) Actes concernant l'admission à la profession religieuse du fr. Antoine Bion (8 et 9 novembre 1762). — (p. 247) Élection de trois délégués pour la nomination du supérieur de la maison ; les voix se sont portées en premier lieu sur le R. P. Jean-Baptiste Michaux. Ce choix a été ratifié par le fr. Nicolas Poinsignon, vicaire général de l'ordre à Fontainebleau (13-23 juin 1764). — (p. 249) Acte de décès et d'inhumation dans l'église de la maison du fr. oblat Louis Chauchard (16 mars 1766). — Assemblée de la communauté au cours de laquelle le R. P. Michaux, ministre, a donné lecture d'une lettre et d'une indiction en latin du très R. P. provincial, convoquant une assemblée générale ou un chapitre provincial extraordinaire, qui se tiendra à Gisors le 18 janvier, et où il s'agira « de réforme ou de changement ou de nouveaux arrangements ; la chose est sérieuse, importante, elle regarde tout le monde », et le R. P. provincial insiste pour que l'on n'y manque point. Cette invitation a amené la protestation des trinitaires de Cerfroid, et à cette protestation se joint celle des trinitaires de Lamarche, les uns et les autres déclarant « vouloir vivre et mourir comme » ils l'ont « tous juré au pied des autels, dans la réforme dudit ordre, conformément aux constitutions et bref apostolique qui l'établissent » (5 décembre 1766). — (p. 253 et 254) Deux procès-verbaux successifs (5 octobre et 31 octobre 1767) d'élection de candidats à la fonction de supérieur de la maison ; le second seul a été suivi d'effets et le 10 novembre 1767, le fr. Pichault, général de la Trinité, désignait le fr. Michel Daprenant comme ministre. — (p. 256) Acceptation de l'offre faite par le R. P. Pierre Maugé, commissaire dans la maison de Bourmont, d'une somme de 2.060 livres au cours de Lorraine, qui servira à éteindre une dette de pareille somme (16 mai 1768). — (p. 257) Constitution d'une rente annuelle et perpétuelle de vingt livres au cours de Lorraine à la maison de charité érigée en la ville de Lamarche (18 juin 1768). — (p. 258) Procès-verbal de visite de la

¹ Cet acte et le précédent sont malgré leurs dates, ainsi placés dans les registres.

maison par fr. Louis Ody, visiteur provincial. On y relève le conseil de l'acquisition d'une boîte d'argent pour les saintes huiles, et d'ornements et de linge dans la sacristie « pour rendre le service des autels plus majestueux ». Le fr. visiteur a constaté une « grande confusion » dans le « livre des mises et de recettes » qu'il n'a pu éclaircir après trois jours de travail. En outre il est question à deux reprises des « préventions du siècle contre les sociétés religieuses » et de la menace d'un anéantissement prochain des congrégations régulières (29 septembre 1769). — (p. 262) Nomination d'un procureur à la demande du R. P. ministre et conformément aux ordres du R. P. général (18 juillet 1771).

À l'autre extrémité du registre ont été transcrits un certain nombre d'actes ; en tête, au feuillet de garde est une note relative à la construction des murailles de la basse-cour (marché passé en août 1687 ; travaux payés entièrement en novembre 1690).

(p. 2) « Dans ce présent livre commencé pour les actes de chapitre et profession : nous avons jugé convenable d'insérer les professions de cette part, prians d'y ajouter foy, quoy que le susd. livre ne soit pas selon l'ordonnance en papier timbré, dont l'usage n'estoit pas encores introduit en ce pays quand on l'a commencé de remplir desd. actes capitulaires. Ce jourd'huy premier jour de janvier 1693. — fr. G. Delaforge, ministre ».

Décès et inhumation dans la nef de l'église du couvent de fr. Jean Tabouillis (23-24 novembre 1708) ; de fr. Félix Dié (1^{er}-2 février 1709) ; du sieur Fossart de Baupré, pensionnaire perpétuel de la maison (25 novembre 1709). — (p. 3) Admission à l'habit qui lui est remis par les mains de fr. Ignace d'Illood, ministre, de fr. Hiacinthe de Beaulieu (juin 1717) ; protestation des religieux de Lamarche contre l'admission de ce frère dans leur maison « pour des raisons qui sont trop fortes » dont il a été donné avis au R. P. Mathieu Duxio, visiteur provincial (27 mai 1718). — (p. 4) Acte de fr. Mathieu Duxio, visiteur provincial, concernant le fr. Hiacinthe de Beaulieu, et invitant le R. P. Ignace d'Illood, ministre de Lamarche, à admettre à la profession le fr. Hiacinthe de Beaulieu, et à recevoir solennellement ses vœux (Montmorency, 20 juillet 1718).

— (p. 5) Prononciation des vœux de fr. Hiacinthe de Beaulieu (30 juillet 1718). — (p. 6) Acte de décès et *curriculum vitae* du R. P. Ignace d'Illood, né à La Mothe le 23 septembre 1632, âgé de 91 ans (29 avril 1723). — (p. 7) Décès et inhumation de fr. Claude Creusot (5 juin 1731), de fr. Marc Darbois (9 mars 1741). — (p. 8) Copie de l'acte de décès du R. P. Charles-Joachim Bonfond qui est transcrit au même registre, p. 216. À la suite de cette copie : « Sur sa tombe qui est au-devant du bénitier est écrit ce qui suit : *Stat sua cuique dies sed famam extendere factis : hoc virtutis opus. Talis fuit qui hic jacet R. P. Carolus Joachim Bonfond canonicus regularis ordinis Sae Trinitatis hujusce domus expresse professus in qua multoties minister hanc a fundarmentis reedificavit ornavitque. Parochiam. Marchianam trigenta tribus annis non minus opere quam verbo egregie rexit. Ordinis sui e honoribus merito insignitus obiit aetatis suae anno currenti 73ae, Domini vero MDCCLVI, 2a jullii die. Moerentes professi posuerunt 2a die Januarii 1759 ministrante R. P. Jacquin* ». — (p. 9) Décès et inhumation du R. P. Nicolas Mathé (19-20 janvier 1759).

1678-1771

XXI H 3

(Registre). — Registre de 189 feuillets¹. Les 19 premiers seuls (les feuillets 16 et 17 manquent) et les 3 derniers ont été utilisés ; les autres sont bâtonnés.

(fol. 1) « Ce present livre est pour contenir les actes de chapitre des chanoines réguliers de l'ordre de la Très Sainte Trinité pour la rédemption des captifs de la maison de Lamarche en Lorraine, Barrois mouvant, diocèse de Toul, qui a été cotté et parafé, et contient en sa totalité cent quatre-vingt-quatorze feuillets, et le présent acte en a été signé par tous les capitulans, ce jourd'huy premier octobre mil sept cens soixante et douze, avec charge de le faire vérifier et attester par M. le visiteur, lors de sa première visite. En foy de quoi se sont soussignés les chanoines réguliers composant actuellement la communauté ». Ont signé : fr. Michel Daprenant, ministre ; fr. Michaux, curé ; fr. Cariage ; fr. Bion ; fr. Vuillaume ; Jacquin ; Caillet ; Esmez. — (fol. 1^{vo}) Procès-verbal de la visite de la maison par le R. P. Charles-Gaspard Dorvaux, docteur de Sorbonne, ministre de la maison de Metz, délégué, et de l'examen de l'ancien registre des actes capitulaires et signature du nouveau (1773, 25 février). — (folio 2) Réunion concernant les

¹ Le registre a eu à l'origine 194 feuillets qui ont été numérotés, mais les feuillets 16, 17, 20, 21 et 22 ont été arrachés.

nouvelles constitutions de l'ordre (1773, 15 février)¹. Élection de trois délégués en vue de la nomination du ministre de la maison. Ont été élus, en présence du R. P. Dorvaux : Philippe Jacquin, Pierre Cariage et Nicolas-Étienne Esmez (1773, 2 mars). — (fol. 2^{vo}) Procès-verbal de la visite du R. P. Charles-Gaspard Dorvaux, ministre de Metz, délégué à cet effet (1773, 2-6 mars). — (fol. 3) Patente du R. P. François-Maurice Pichault, général de l'ordre, désignant le P. Philippe Jacquin en qualité de ministre de la maison de Lamarche (Paris, Saint-Mathurin, 1773, 9 mars). — Lecture en chapitre et transcription au registre de la patente précédente (1773, 22 mars). — (fol. 3^{vo}) Réunion du chapitre où le R. P. ministre a fait connaître aux chanoines qu'après examen des archives de la maison, il avait constaté qu'il y manquait une pièce essentielle « pour la conservation et l'intégrité des biens, terres et héritages appartenants à ladite maison » ; l'établissement du pied terrier a été décidé (1773, 22 octobre). — Prêt de Gerdolle, sculpteur échevin, receveur de l'hôtel de ville de Lamarche, à la maison, pour la permettre de rembourser ce qui est dû à M. Royer, de Haréville, et à Mme Michaux, de Senaide (1774, 22 mars). — (fol. 4) Procès-verbal de visite de Charles-Gaspard Dorvaux, docteur de Sorbonne et ministre de la maison de Metz, visiteur provincial de la province de Champagne, « n'y ayant pas trouvé d'abus à détruire, les constitutions y etants bien pratiquées, et les ordonnances de Mgr le Général observées » (1774, 30 juillet-3 août). — (fol. 5) Acte de profession de M. François Bertrand, de Nancy, pour Châlons en Champagne, et prononciation des vœux du même (1775, 10 mai). — (fol. 5^{vo}) Difficultés entre la municipalité et les chanoines réguliers de la Trinité de Lamarche, au sujet de la non célébration de la messe de 11 heures à la paroisse ; explications à ce sujet (1776, 4 janvier). — (fol. 6) Conditions arrêtées entre la maison et le chanoine qui serait délégué pour desservir la paroisse de Villotte (1776, 1^{er} juin). — (fol. 7) Acceptation des susdites conditions par le P. François Caillet, sauf dérogation à certains articles ou à certaines clauses (1776, 21 juin). — (fol. 7^{vo}) Élection de trois délégués en vue de la nomination du ministre de la maison, sous la présidence du P. Philippe Jacquin, ministre de Lamarche délégué à cet effet (1779, 23 avril). — (fol. 8) Invalidité de cette élection, et nouvelle procédure (1779, 26 mai). — (fol. 8^{vo}) Nomination comme ministre du R. P. Philippe Jacquin (1779, 14 juin). — (fol. 9) Procès-verbal de visite du P. Charles-Gaspard Dorvaux, visiteur de la province de Champagne et ministre de la maison de Metz. Cette visite est un véritable inventaire : objets sacrés, vêtements de la sacristie, bibliothèque, mobilier, matériel de cuisine, argenterie de table, basse-cour, cave. Il est fait mention du « terrier en un volume petit in-folio relié en vaux », dressé par le ministre actuel, et de l'inventaire des archives. Suit une énumération des biens fonds de la maison (1780, 24-27 février). — (fol. 11^{vo}) Visite du P. Dorvaux qui est presque le rappel de la visite précédente (1782, 7-10 septembre). — (fol. 12^{vo}) Élections de trois délégués en vue de la nomination d'un ministre de la maison ; à la suite de cette élection, le P. François-Barthélemy Prudhomme est nommé par Pierre Chauvier, général de l'ordre (1785 18 mars, 1^{er} juillet). — (fol. 13) Présentation et nomination par le général de l'ordre à la cure de Lamarche, vacante par le décès du P. J.-B. Michaux, du P. François-Barthélemy Prudhomme, ministre de la maison de Lamarche. La cure comprend également les annexes de Villotte et d'Aureilmaison (*Aurea domus*) (1785, 31 décembre). — (fol. 14) Chapitre provincial tenu en la maison de Lamarche. Le P. François-Barthélemy Prudhomme, ministre de Lamarche et prieur curé de la ville, en vertu d'une commission du général de l'ordre, a présidé ce chapitre ; étaient présents MM. J.-B. Manche, ministre de Troyes, François-Antoine Bion, commissaire de la maison de la Gloire de Dieu ; Joseph Henrion, prieur de la maison de Bar-sur-Seine ; Antoine Bonnin, prieur de la maison de Vitry ; Charles-Pierre Dancerville, ministre de la maison de Metz ; Charles-François Genin, prieur de la maison de la Veuve ; Louis Le Molt, principal du collège de Bourmont, et Nicolas-Étienne Esmez, en qualité de député de la maison de Lamarche. S'étaient excusés De La Planche, ministre de Soudey, Jacquesson, ministre de Châlons, et Léonard, ministre de Grandpré. Dans la séance du lendemain, le P. Prudhomme a été nommé à l'unanimité visiteur provincial ; puis il a été procédé à l'élection des définites, des « *socius* » et du promoteur. Le troisième jour, il a été procédé au paiement de la taxe imposée en faveur de la caisse générale des captifs ; le total pour les trois

¹ Cet acte et le précédent sont ainsi placés dans le registre.

années échues et pour les neuf maisons représentées s'est élevé à 123 livres, dont néant pour la maison de Bourmont (1786, 13-15 mai). — (fol. 18) Réunion du chapitre, le P. Prudhomme étant ministre, et les directeurs et receveurs de la maison de la Charité de Lamarche y ayant été convoqués, afin d'emprunter à cette maison la somme nécessaire au remboursement des différents emprunts à divers, dont la liste est établie, et qui montent à la somme de 8192 livres. Ce prêt sera consenti moyennant la rente annuelle et perpétuelle de 424 l. 10 s., cours de Lorraine, au principal de 8.490 l. audit cours, payable le 12 janvier de chaque année, jusqu'au remboursement de la somme principale entre les mains des receveurs de la maison de la Charité (1789, 12 janvier).

Ce contrat est le dernier inscrit au registre, à l'autre extrémité duquel sont insérés les actes de sépulture des religieux : Vincent Galard, frère convers, de Monthureux-le-Sec (1785, 7 août) ; Philippe Jacquin, profès, âgé de 75 ans (1785, 30 août) ; J.-B. Michaux, prieur curé de Notre-Dame de Lamarche (1785, 16 octobre) ; Joseph Vuillaume, profès, âgé « d'environ quatre-vingt-et dix ans » (1787, 17 octobre) ; Pierre Cariage, profès, 84 ans « environ » (1788, 4 mars) ; le R.P. Henry, vicaire des capucins de Fontenoy (1788, 7 novembre) ; Michel Daprenant, profès, âgé de 80 ans (1790, 5 septembre).

Une feuille détachée ajoutée est un extrait du registre des actes de vêtue de la maison de la Trinité de Metz, concernant François Bertrand¹ (1774, 22 janvier).

1772-1790

XXI H 4

(Liasse). — 34 pièces parchemin, 51 pièces papier.

Biens du couvent. — Acquisitions, cessions ou transmissions de vignes, terres, champs, prés friches sis aux terroirs de Lamarche et Aureilmaison, lieux-dits *à la Romaine, Cuvélot, au Gros Chêne, en Haye de Foza, au Pré de Verrière, aux Vaux de Chenevières, au bas de la Maix de Renette, sur la Cotelotte, au Noiresson, aux Ruaux, à la Côte des Fourches, au Mont Saint-Étienne* (1700-1736), et à Removille (1687), sous le régime des ministres Romuald Hardebus, Joseph Blanchelaine et Joachim Bonfond. — Bail passé par le couvent, Ignace d'Iloud étant ministre, de deux « places maisières » au faubourg de Lamarche (1706). — Bail passé par le couvent, Estienne Vapaille étant ministre, d'une « place mesure » en la ville de Lamarche, au cul du neuf bourg » (1708) ; autres pièces concernant cette terre (1758-1771). — Bail emphytéotique du moulin ruiné, dit *Moulin Morizot*, finage de Martigny, Ignace d'Iloud étant ministre (1721) ; autres pièces concernant le même moulin, dont celles d'un procès de ses amodiateurs (1723-1727). — Constitution de rente, Ignace d'Iloud étant ministre, sur une maison au faubourg de Lamarche, devant la Croix du Faubourg, et sur une maison sise rue des Lombards (1722) ; autres pièces relatives à cette constitution (1759-1771). — Bail, Victor de Pluny étant ministre, d'une chenevière au bout du faubourg de Lamarche (1722) ; autres pièces concernant ce même bien (1754-1770). — Bail à rente perpétuelle, le P. Blanchelaine étant ministre, d'une vigne de vingt-huit « ouvrées », en friche, sise en *la Côte du Bois banal* (1727) ; autre titre concernant la même vigne (1758). — Bail à rente annuelle et perpétuelle, le R. P. Joachim Bonfond étant ministre, de quatre jours de terre, au finage de Lamarche, lieu-dit *En Plante Poirot* (1732) ; acensement de cette même terre (1772). — Vente, le P. Joachim Bonfond étant ministre, d'une mesure et des chenevières y attenant, sis à Aureilmaison (1735). — Reconnaissance de dette par un laboureur d'Aureilmaison (1735). — Acquêt, le R. P. Bonfond étant ministre, d'un terrain et d'une chenevière sis à la *Petite Romaine*, finage de Lamarche (1736). — Acquêt, sous le même ministère, d'un champ *En la Pugelotte*, finage de Lamarche et Aureilmaison (1737). — Acquêt, sous le ministère du P. Blanchelaine, d'une « voiture » de pré *En la Gibombarde*, finage de Lamarche (1738). — Acquêt, le P. Bonfond étant ministre, d'un pré de deux « voitures », en la grande prairie de Lamarche, *au Breuil* (1744). — Constitution de rente, Philippe Jacquin étant ministre, sur deux habitants d'Aureilmaison (1758). — Bail d'une maison au faubourg de Lamarche, au-dessous du moulin de la porte de la ville (1758) ; vente de la maison, les acquéreurs étant chargés d'un cens annuel envers les Trinitaires (1776). — Extrait des registres du greffe du bailliage royal de Bassigny, séant à Lamarche, relatif à un procès au sujet du moulin d'Envie, finage de Lamarche (1774).

1687-1776

¹ Il fera acte de profession le 10 mai 1775. Cf. ci-dessus.

XXI H 5

(Liasse) — 2 pièces parchemin, 15 pièces papier.

Amortissement et nouveaux acquêts. — Quittances des sommes payées par les trinitaires aux fermiers des domaines Nicolas Sauvage et Pierre Dufresne, pour des champs, prés, vignes, chenevières et mesures sis au finage de Lamarche (1780, 1750). — Lettre d'amortissement de Stanislas, roi de Pologne et duc de Lorraine, ensuite du paiement des droits ci-dessus (Lunéville, 9 octobre 1752). — Lettres d'amortissement de Stanislas relatives à l'acquisition d'immeubles de Lamarche en 1755 (Lunéville, 29 mai 1758).

1730-1758

XXI H 6

(Registre). — 1 registre de 85 feuillets papier (205 x 340 ; les six derniers sont blancs. Relié en cuir.

Terrier du couvent. — « Livre servant de pied-terrier de tous les biens fonds appartenant et dont jouit la maison des chanoines réguliers de l'ordre de la Très Sainte Trinité pour la rédemption des captifs lès Lamarche, tant ceux qui sont sis et situés sur le banc et finage de Lamarche, Oreilmaison, que ceux qui sont situés alieur ».

Ce pied-terrier a été dressé en 1773, « époque de la réunion de cette maison à la province de Champagne, dont elle avait été séparée pendant l'espace de 81 ans pour estre donnée à la congrégation réformée du dit ordre ». Cette congrégation a été réunie par actes successifs qui sont cités, ceux « anciens dits mathurins pour ne former plus qu'un mesme corps sous l'autorité du seigneur général, conformément aux nouvelles constitutions dressées à cet effet, imprimées à Paris en 1772 par ordre de Mgr François Maurice Richault, général actuel ».

La maison est actuellement composée des chanoines réguliers ci-après dénommés :

Pierre Cariage, doyen ; Joseph Vuillaume, discret ; Philippe Jacquin, ministre ; Michel Daprenant ; Jean-Baptiste Michaux, curé ; Michel Bron, vicaire de Villotte ; François Calliet, procureur ; Étienne Emez, professeur à Bourmont ; Antoine Bion ; vénérable frère Claude Galliard, convers ; vénérable frère Nicolas Journeux, convers ; Henry Guillaume, oblat.

Suivent (p. 2¹) : « Observations préliminaires », qui sont un résumé de l'histoire de la maison, commençant par une analyse de la charte du comte Henry (avril 1239) qui existe au cartulaire ; qui font connaître, entre autres choses, que les édifices existant en 1773 avaient été rebâti à neuf « sur les anciens fondements » par le R. P. Joachim Bonfond de 1730 à 1734, et qui donnent une description de ces édifices, ainsi que leur situation à « 200 toises mesure de Barrois » de la ville de Lamarche ; elles se terminent par une espèce de délibération capitulaire du 22 octobre 1773 qui, sur l'observation du R. P. ministre, décida la confection du pied terrier (cf. XXI H 3^o).

Entre les pages 6 et 7 a été inséré un plan de la maison, bâtiments et annexes, de grand format et replié, avec légende.

Le pied terrier renferme un nombre très considérable d'articles, dont chacun est illustré d'un plan coté, dont la couleur et les signes conventionnels caractérisent la pièce de terre, champ, pré ou vigne, à laquelle il se rapporte. Ces articles sont réunis en groupes dont voici les titres et les subdivisions :

(p. 7) : *La Maison* : grande, moyenne et petite saisons, prés, chenevières, vignes, terres payant dîme.

(p. 48) : *La Petite Ferme* : grande, moyenne et petite saisons, prés et chenevières.

(p. 67) : *Ferme de Mme Canon²* : grande, moyenne et petite saisons, prés, chenevières.

(p. 94) : *Prés au Image de Tollaincourt.*

(p. 99) : *Moulin de Rocourt.*

(p. 101) : *Moulin de la Malliarde*, finages de Martigny, Villotte et Lamarche (avec un grand plan et sa légende).

(p. 106) : *Moulin Morizot*, finage de Martigny.

¹ Le registre est paginé.

² La maison en a fait l'acquêt le 10 décembre 1755 de Poulain, dit Grand Ré, maire particulier des eaux et forêts du département de Mirecourt, qui l'avait lui-même achetée de madame d'Hunolstein, épouse de haut et puissant seigneur messire Nicolas-Jean-Pierre, chevalier, baron de Canon, marquis de Ville-sur-Illon, le 18 août 1747.

(p. 107) : *Villotte*.

(p. 110) : *Rentes, cens et redevances de la maison*.

(p. 123) : *Contrats de constitution*.

(p. 126) : *Charges et obligations de la maison, fondations*.

Une « conclusion » (p. 140) est destinée à faire « connoître à la curieuse postérité l'état dans lequel se trouvoit cette maison lorsque l'on a entrepris la réunion de tout l'ordre dont l'opération a commencé en 1767 et n'a été consommée qu'en 1772, d'où en conséquence ladite maison a été incorporée à la province de Champagne ».

Le R. P. Jacquin termine ainsi son œuvre :

« Je souhaite que ce pied terrier, si nécessaire pour faire connoître aux arrières-neveux les biens de toutes espèces appartenants à la maison, dont elle manquoit, et que j'ay figuré, décrits et enluminé le plus exactement et avec toutes les précautions possibles sur le vû des héritages et pièces de terre, après les avoir toutes arpenté à l'aide de Caillet, co-chanoine et procureur, ainsi que du frère Nicolas Journeux, chargé depuis plus de 35 ans du soin et administration de la basse-cour ; lesquelles toutes auroient été toisés de nouveau et certifiés véritable par Claude l'Excellent, arpenteur juré *ad hoc*, dont l'acte en est à la page 39 avec l'affirmation au bas, et précédé de la requête à M. le Lieutenant général, aux fins de dénomer un arpenteur, et son décret au bas qui dénome ledit Claude l'Excellent qu'il a accepté et signé. Je souhaite, dis-je, que cet ouvrage, fruit de mes occupations pendant un an et demy puisse à jamais lui estre utile, et lui servir avec les notes que j'y ay ajouté sur le vû des tytres et papiers ; et recevoir par là une marque de mon attachement pour elle, et de ma reconnoissance pour l'ordre, de la grâce qu'elle m'a fait de m'admettre au nombre de ses sujets. Jacquin, ministre. octobre 1774 ».

Le volume est entièrement de la main du ministre Philippe Jacquin.

1773